

SASSI

COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC.

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

Rapport financier
31 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. (ci-après l'«organisme»), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2020, et des actifs nets au 1^{er} avril 2019 et au 31 mars 2020. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

SASSI Comptable Professionnel agréé inc.

SASSI COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. ⁽¹⁾

Montréal, le 27 avril 2020

⁽¹⁾ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A134920

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques		
Fonctionnement	55 555	55 555
Contrats de service	34 300	3 000
Commandite	3 504	-
Ville de Montréal	10 000	-
Subventions salariales	17 322	18 201
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	10 000	10 000
La société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	5 000	5 000
Autres	15 000	18 100
Caisse de dépôt et placement du Québec	30 000	-
Appel à Recycler	28 600	38 600
Commandites et dons	64 060	63 886
Événements	25 875	21 019
Services	68 192	74 246
Cotisations	8 605	5 620
Intérêts	3 537	1 743
	<u>379 550</u>	<u>314 970</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	172 975	139 061
Honoraires professionnels	22 106	11 100
Événements	39 252	36 190
Informatique	-	3 053
Déplacements et représentation	12 861	8 217
Publicité et promotions	4 438	2 634
Frais de bureau	5 728	3 085
Télécommunications	3 732	3 216
Frais de formation	200	238
Cotisations	282	484
Loyer	15 948	3 350
Amortissement - Immobilisations corporelles	3 143	1 847
Intérêts et frais bancaires	576	542
Autres	641	265
	<u>281 882</u>	<u>213 282</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>97 668</u>	<u>101 688</u>

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020			2019	
	Investis en immobili- sations	Affectés (note 9)	Non affectés	Total \$	Total \$
SOLDE, début de l'exercice	7 728	50 000	158 755	216 483	114 795
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 143) *	-	100 811	97 668	101 688
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 641	-	(6 641)	-	-
Affectation d'origine interne (note 9)	-	(50 000)	50 000	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	11 226	-	302 925	314 151	216 483

* Représenté par l'amortissement des immobilisations corporelles.

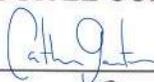
ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**BILAN**

Au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	13 302	10 429
Compte Avantage entreprise à intérêt quotidien	310 789	180 335
Débiteurs (note 3)	14 757	14 297
Subventions à recevoir	10 837	60 044
Frais payés d'avance	326	-
	<u>350 011</u>	<u>265 105</u>
DÉPÔTS GARANTIE	-	1 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	11 226	7 728
	<u>361 237</u>	<u>274 333</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	7 086	7 850
Produits perçus d'avance (note 7)	40 000	50 000
	<u>47 086</u>	<u>57 850</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	11 226	7 728
AFFECTÉS (note 9)	-	50 000
NON AFFECTÉS	302 925	158 755
	<u>314 151</u>	<u>216 483</u>
	<u>361 237</u>	<u>274 333</u>

ENGAGEMENT (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :




_____

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	97 668	101 688
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 143	1 847
	<u>100 811</u>	<u>103 535</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(460)	(11 171)
Subventions à recevoir	49 207	(57 288)
Frais payés d'avance	(326)	1 774
Créditeurs	(764)	(9 175)
Produits perçus d'avance (note 7)	(10 000)	30 125
	<u>37 657</u>	<u>(45 735)</u>
	<u>138 468</u>	<u>57 800</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(130 454)	(55 243)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 641)	(6 469)
	<u>(137 095)</u>	<u>(61 712)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement du dépôt de garantie	1 500	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 873	(3 912)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	10 429	14 341
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>13 302</u>	<u>10 429</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 septembre 1979. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et la qualité de vie;

développer chez le jeune les qualités favorisant son implication sociale et lui apprendre à vivre en harmonie avec son environnement;

assurer une représentativité du mouvement dans le public en organisant un réseau d'information et d'éducation et de la formation dans le domaine de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions;

mettre sur pied un service de bénévoles pour les fins mentionnées ci-dessus.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Événements

Les produits d'événements sont constatés à titre de produits lorsque lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Services

Les produits de services sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

Commandites et dons

Les revenus de commandites et dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

Cotisations

Les cotisations sont constatées linéairement au cours de la période annuelle attribuable.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des ces apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux et la durée indiquées ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durée</u>
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	25 ans

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3 - DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	11 190	11 500
Taxes à la consommation à recevoir	3 567	2 797
	<u>14 757</u>	<u>14 297</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>			<u>2019</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	6 749	4 094	2 655	438
Équipement informatique	57 712	49 141	8 571	7 290
	<u>64 461</u>	<u>53 235</u>	<u>11 226</u>	<u>7 728</u>

5 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit d'un montant total autorisé de 25 000 \$ et d'une carte de crédit de 5 000 \$ portant intérêt au taux de 8,45 % renouvelable annuellement. Le crédit bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs et des subventions à recevoir, d'une valeur comptable de 14 518 \$. Au 31 mars 2020 la marge de crédit était inutilisée et le solde sur la carte de crédit était de 238 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

6 - CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	-	1 247
Frais courus	125	848
Salaires et vacances à payer	5 670	4 925
Sommes à remettre à l'État	<u>1 291</u>	<u>830</u>
	<u>7 086</u>	<u>7 850</u>

7 - PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	Solde 31 mars 2019	Encaisse- ments	Constatés à titre de produits	Solde 31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$
RBC Eau Bleu	15 000	-	15 000	-
Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>35 000</u>	<u>35 000</u>	<u>30 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>50 000</u>	<u>35 000</u>	<u>45 000</u>	<u>40 000</u>

8 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant ses locaux échéant en juillet 2022. Le solde de l'engagement découlant de ce contrat s'établit à 40 600 \$.

Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	17 400
2022	17 400
2023	<u>5 800</u>
	<u><u>40 600</u></u>

9 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le 30 avril 2018, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 50 000 \$ au projet de relocalisation.

En 2020, l'organisme a utilisé 50 000 \$ des sommes affectées.

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.